



Marseille, le 8 septembre 2026

**COMMUNIQUÉ DE L'UD CGT 13
& DU SYNDICAT FILPAC CGT
FIBRE EXCELLENCE PROVENCE**

**FIRBRE EXCELLENCE PROVENCE :
UNE POLLUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU LIQUIDATEUR ?**

Depuis plusieurs jours, le liquidateur de Fibre Excellence Provence ignore les injonctions des services de l'Etat et des réquisitions du préfet, l'obligeant à remettre le site Seveso en sécurité ! Cette impunité semble absolue, si bien qu'il se permet même d'attaquer les arrêtés préfectoraux devant le tribunal.

Une audience aura lieu demain à 15h au Tribunal Administratif de Marseille.

Les données techniques sont sans appel : de l'eau non traitée, donc potentiellement polluée, est déversée directement dans le Rhône.

Malgré les mises en garde répétées des ex-salariés, le liquidateur a éteint les dispositifs de sécurité permettant de protéger le Rhône de tout risque de pollution grave. Avec un personnel ne connaissant ni les procédures ni le site, la catastrophe était immanquable.

Selon les chiffres dont nous disposons nous pouvons d'ores et déjà estimer que près de 400 000 litres d'eau contaminée ont été déversés dans le Rhône en 3 jours (du 3 au 6 septembre 2026). Cette eau n'a pas pu être traitée en amont, car le liquidateur, en responsabilité du site, a désactivé la station d'épuration dédiée à son traitement. (Voir graphique 1).

Les mesures de conductivité sur la même période indiquent un important dépassement des seuils. Cette mesure permet de détecter rapidement une pollution en évaluant la quantité totale d'ions dissous (sels, minéraux, métaux) dans l'eau. La procédure prévoit, dans ce cas de figure l'arrêt complet des rejets dans le Rhône. (Voir graphique 2).

Les données disponibles sur la période du 2 au 7 septembre montrent une conductivité moyenne de 555,67 $\mu\text{S}/\text{cm}$, avec des valeurs comprises entre 359,38 et 762,50 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Ces données justifient le principe de mise en rétention prévu par le dispositif (voir procédure interne). Ce dernier ne fonctionnant pas, on peut estimer qu'environ 400 m³ d'eau contaminée ont été rejetés sans aucun traitement.

Dangerosité ?

Le seul moyen de mesurer la dangerosité pour l'environnement et la santé de ces rejets, serait d'en connaître la chimie exacte. Les dispositifs d'analyse permettant de surveiller la qualité des rejets existent sur le site, mais ils étaient déjà à l'arrêt. Depuis le mois d'août, le personnel du laboratoire, considéré comme « non essentiel », n'est par ailleurs plus présent sur le site.



COMMUNIQUÉ DE L'UD CGT 13 & DU SYNDICAT FILPAC CGT FIBRE EXCELLENCE PROVENCE

Seule certitude, la liste des polluants présents dans les rejets potentiels de l'usine :

Liqueur blanche : Hydroxyde de sodium (NaOH), Sulfure de sodium (Na_2S), Carbonate de sodium (Na_2CO_3) en faible quantité

Liqueur noire : Lignine dissoute, Hémicelluloses et composés organiques dissous du bois, Carbonate de sodium (Na_2CO_3), Sulfure de sodium (Na_2S), Sulfate de sodium (Na_2SO_4), Hydroxyde de sodium (NaOH) résiduel, Savons de tall oil, résines et extraits du bois

Liqueur verte : Carbonate de sodium (Na_2CO_3), Sulfure de sodium (Na_2S), Sulfate de sodium (Na_2SO_4) (traces), Thiosulfate de sodium ($\text{Na}_2\text{S}_2\text{O}_3$) (traces)

Ces polluants font peser un risque très clair pour l'agriculture, la pêche et tous les milieux naturels situés en aval jusqu'à l'embouchure du Rhône.

Tuer les emplois ne suffisait pas !

Il faudrait maintenant laisser polluer le Rhône et faire peser un risque sur l'environnement et les populations qui y vivent ?

Face à cette situation, l'Union Départementale CGT des Bouches-du-Rhône et le syndicat CGT Fibre Excellence Provence exigent, au nom de l'intérêt général, que des analyses soient réalisées en urgence dans le Rhône afin de mesurer précisément l'ampleur d'une éventuelle contamination.

Contacts Presse :

François BATISTA 06 69 62 40 46
Jean-Michel BULINGE 06 06 73 45 41